

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF
2026 REGIE CHARGEE DE LA GESTION DE LA COMPETENCE
TOURISME DONT LA GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME
ARTICLE L2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune en ce qui concerne son budget de la régie visée en titre, laquelle doit faire l'objet d'un budget annexe ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

A compter de l'exercice 2026 les dépenses et recettes liées à l'exercice de la compétence tourisme sont individualisées dans un budget annexe suite à la création par délibération du 2 avril 2026 d'une régie dotée de la seule autonomie financière ayant en charge la gestion de la compétence tourisme dont la gestion de l'office de tourisme

Le budget 2026 a été voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal après avis du conseil d'exploitation de la régie. Il peut être consulté sur simple demande au service comptabilité de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté de :

-maintenir le niveau de service public

-maintenir la mutualisation de moyens pour la gestion des services publics d'exploitation du camping municipal et de gestion du tourisme

- préparer le transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la régie d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la régie. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour la régie :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées pour les adhésions à l'Office de Tourisme et la subvention d'équilibre provenant du budget général.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 202 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par le remboursement des frais de personnel mis à disposition de la régie, quelques charges propres à l'activité tourisme ainsi que le remboursement à la régie chargée de l'exploitation du camping municipal de la quote-part qui lui est due au titre des charges mutualisées et telle que votée par délibération du 02 avril 2026

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 202 000 euros.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	38 800	Excédent reporté	0
Dépenses de personnel	160 000	Recettes des services	15 000
Autres dépenses de gestion courante	2 500	Impôts et taxes	0
Dépenses financières	0	Dotations et participations	187 000
Dépenses exceptionnelles	700	Autres recettes de gestion courante	0
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	0
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	202 000	Autres recettes	0

Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Total recettes réelles +excédent	202 000
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Déficit reporté	0		
Total général	202 000	Total général	202 000